## PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE LEINS GARDONNENQUE

## Séance du 27 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 27 juin, à 19 heures.

Le Comité syndicat du Syndicat Mixte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au siège, sous la Présidence de Madame Véronique POIGNET SENGER,

<u>Présents</u>: <u>Membres titulaires</u>: Nicole RAYMOND, Maryse GIANNACCINI, Carine PEYDRO, Jean Louis POUDEVIGNE, Patrick DEGONZAGA, Agnès FLAMME, Christine LEFEVRE, Josette NOUASSA, Véronique POIGNET SENGER, Brigitte BONHOMME, Gilles TIXADOR, Daniel VOLEON, Catherine BERGOGNE, Jean Marc FLOUTIER, Joseph ARTAL, Sarah TOURNEMINE, Nadine CHARRIER

Membres suppléants : Stéphanie PICARD (pour Gilbert CASAS), Denis MALAVAL (pour Laurent MARIOGE),

<u>Procurations</u>: Fabienne ROCA à Jean Louis POUDEVIGNE, Pierre LUCCHINI à Denis MALAVAL, Blandine PANAFIEU à Véronique POIGNET SENGER, Régine HURLIN à Gilles TIXADOR, Sylvie MADIOT à Jean Marc FLOUTIER, Karen JOUVE à Nadine CHARRIER

**Excusés (sans suppléant)**: Stéphanie OGIER, Claude MAGNIN-FEYSSOT, Augustine GILLARD, Christine MONTEIL, Jean-Luc GIBERT, Daniel MARQUET, Caroline SAUMADE, Yannick CHEYROUX, Bernard CHLUDA, Jacques DURAND, Marceau LACROIX,

Soit 25 membres ayant pris part au vote.

Le procès-verbal du 6 juin 2023 est adopté à la majorité (2 ABSTENTIONS : Gilles TIXADOR, Régine HURLIN)

Madame BERGOGNE qui n'était pas présente lors de la séance du 6 juin, s'étonne que le rapport vise l'association LOL.A (délibération n°10) mais que cette dernière n'apparaisse pas sur la délibération prise. Il est rappelé que les délégués n'ont pas souhaité régulariser la régie Espace Jeunes via cette association et ont préféré l'association de Madame FLAMME, Las Dulzuras, pour éviter les conflits d'intérêts avec la Directrice, personnellement impliquée dans l'association LOL.A.

## <u>Délibération n°1/1</u> <u>Bourses au permis</u>

Madame POIGNET SENGER, Présidente, rapporte que Clémence COSSART a pu rencontrer 1 jeune candidat à la bourse au permis, avec un projet professionnel et qui propose une action au sein du territoire :

- Bénéficiaire de St Mamert : entretien du site du Moulin

Etant entendu qu'il s'agit de la dernière bourse au permis « ancien format », et que les nouvelles bourses, à compter du 1<sup>er</sup> juillet, dite « mobilité », ne feront pas l'objet de délibérations individuelles, puisque les actions auront été proposées en amont par les communes ou structures partenaires (catalogue tenu par Mme COSSART).

Madame POIGNET SENGER propose d'étudier cette demande et d'attribuer au candidat la bourse de 200 €uros précédemment votée en conseil syndical.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide à l'unanimité d'approuver ces propositions, et d'accorder donc la bourse au candidat.

## **Divers**

**Revalorisation des tickets restaurant**: abordée lors du comité syndical du 6 juin, la question de la revalorisation des tickets restaurant n'avait pas été votée (oubli en fin de séance, les délégués ayant d'abord souhaité vérifier que cela était possible en termes budgétaires). Cette question est donc débattue à nouveau.

La commune de St Geniès souhaite connaître les communes qui attribuent des tickets restaurant à leurs agents : Fons et St Geniès.

Monsieur TIXADOR se demande s'il est raisonnable d'augmenter les tickets restaurant alors que les frais de fonctionnement augmentent.

Madame GIANNACCINI confirme qu'elle est favorable sur le fonds mais que c'est budgétairement compliqué.

Monsieur VOLEON rappelle que cela concerne 7 agents à temps plein et un agent pour quelques heures par mois.

Monsieur TIXADOR compare le coût des salaires de sa commune et du Syndicat. 18 agents en Mairie et 615 000 euros de charges, au Syndicat 7 agents et 380 000 euros.

La commune de St Mamert ne souhaite pas revenir sur le système des tickets resto déjà en place mais par principe d'équité la commune n'y est pas favorable. La commune de St Geniès rejoint St Mamert.

Monsieur VOLEON n'est pas contre le principe mais le doublement de la valeur lui paraît exagéré.

La commune de La Rouvière est d'accord sur le principe mais pas en ce moment. Les élus demandent à surseoir à cette décision. La délibération n'est pas votée.

**Compte de gestion / Compte administratif 2022**: les élus ne parviennent pas à rapprocher les deux documents, pourtant concordants. Ils ne souhaitent pas prendre la délibération dans ces conditions.

**Budget 2023** : la délibération est reportée à une date ultérieure

**Convention Territoriale Globale**: Madame POIGNET SENGER souhaite faire un point sur l'avancement de la CTG.

Les communes de Saint Geniès et Sainte Anastasie devraient signer un avenant, afin que la CTG couvre également l'accueil périscolaire de l'une et l'ALSH de l'autre.

4 thématiques ont été retenues et développées sous forme d'ateliers : la mobilité, l'accompagnement du tissu associatif, la petite enfance / enfance jeunesse et le soutien scolaire.

Le Comité de gouvernance s'est entendu sur l'harmonisation des Quotients familiaux dès la rentrée, et l'édition d'un annuaire des services à l'échelle CTG.

Il reste un point de blocage pour les communes de Domessargues, La Calmette et Saint Chaptes, qui ne souhaitent pas financer un Relais Petite Enfance étendu à leurs communes, comme l'aurait souhaité la CAF.

La commune de Dions a perçu la somme de 7500 euros pour l'élaboration du diagnostic, ce financement spécifique et unique aurait dû ensuite être réparti entre les membres, mais faute d'accord entre les parties, la commune de Dions reste à ce jour seule bénéficiaire.

La séance est levée à 20h15

Joseph ARTAL	Catherine BERGOGNE	Brigitte BONHOMME
Nadine CHARRIER	Patrick DEGONZAGA	Agnès FLAMME
Jean Marc FLOUTIER	Maryse GIANNACCINI	Régine HURLIN (procuration Gilles TIXADOR)
Karen JOUVE (procuration Nadine CHARRIER)	Christine LEFEVRE	Pierre LUCCHINI (procuration Denis MALAVAL)
Sylvie MADIOT (procuration Jean Marc FLOUTIER)	Denis MALAVAL	Josette NOUASSA
Blandine PANAFIEU (pouvoir Véronique POIGNET SENGER)	Carine PEYDRO	Stéphanie PICARD
Véronique POIGNET SENGER	Jean Louis POUDEVIGNE	Nicole RAYMOND
Fabienne ROCA (pouvoir Jean Louis POUDEVIGNE)	Gilles TIXADOR	Sarah TOURNEMINE
Daniel VOLEON		